

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba (ETHIOPIE) P. O. Box 3243 Téléphone 5517 700 Fax : 551 78 44
Website : www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF
ONZIEME SESSION ORDINAIRE
25-29 JUIN 2007
ACCRA (GHANA)

Ex.CL/360 (XI)

RAPPORT SUR LA SITUATION DE
LA PALESTINE ET DU MOYEN ORIENT

RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA PALESTINE ET DU MOYEN ORIENT

Introduction

1. La onzième session plénière du Conseil exécutif coïncide avec le quarantième anniversaire de l'occupation de toute la Palestine par Israël, en même temps que de vastes régions des territoires arabes voisins. L'on doit admettre qu'en dépit de nombreuses initiatives de paix et des tentatives en vue d'une solution finale à ce conflit tragique, aucun progrès significatif n'a été réalisé dans le règlement du conflit israélo-palestinien. Il est également important de rappeler que les gouvernements qui se sont succédé en Israël ont systématiquement refusé toutes véritables négociations avec les pays arabes dont les territoires ont été occupés de 1967 à après la guerre de 1973.

2. Pour tous les observateurs et les parties concernées, il devient aujourd'hui plus clair que la communauté internationale et les organisations internationales doivent fournir plus d'efforts au prorata des dangers croissant liés à l'occupation et aux agressions continues d'Israël, et également de la détérioration de la situation sécuritaire en Palestine et autres territoires arabes occupés, marqués par la violence permanente, la destruction massive des vies et des biens, menaçant non seulement cette partie du monde, mais la paix internationale en général.

3. Depuis le dernier sommet de l'Union africaine tenu à Addis Abeba en Ethiopie du 29 au 30 janvier 2007, les territoires palestiniens occupés ont connu une série d'événements importants. L'accord conclu à la Mecque, dans le Royaume d'Arabie Saoudite en février 2007 entre les deux partis palestiniens, le Fatah et le Hamas, la formation d'un gouvernement d'union nationale, la reconfirmation de l'adhésion à l'initiative de paix arabe par le sommet arabe tenu à Riyad en mars 2007 et les décisions importantes qui y ont été adoptées pour renforcer ladite initiative, tout ceci a constitué l'espoir d'aboutir à une solution durable et d'entrer dans une nouvelle ère devant conduire à la reprise du processus de paix compromis.

4. Les événements qui ont suivi ont cependant bloqué les efforts en vue de résultats tangibles en faveur de la paix dans la région. Les agressions du gouvernement israélien, aggravées par le siège et l'embargo contre le peuple Palestinien, les actes illégaux de tueries et d'enlèvements, également par la liquidation des leaders de la résistance palestinienne, particulièrement ceux du parti du Hamas, continuent d'être d'actualité.

5. Le présent rapport relate les évolutions enregistrées survenues en Palestine au cours de la période sous examen, sur les plans politique, sécuritaire et socioéconomique. Il met en exergue les initiatives prises en vue de relancer le processus de paix. Il donne également un bref aperçu de la situation au Liban où des évolutions préoccupantes ont été observées au cours de la même période.

I. La situation en Palestine

A. Sur le plan politique

6. A la suite de l'initiative de Sa Majesté le roi d'Arabie saoudite, le gouvernement saoudien a réussi à réunir les factions palestiniennes du 6 au 8 février 2007 et à faciliter la conclusion de l'accord de la Mecque qui a conduit à un arrêt du conflit sanglant interne entre les frères palestiniens et rendu possible la formation d'un gouvernement d'union nationale.

7. L'accord prescrivait la composition d'un gouvernement d'union nationale qui inclurait toutes les factions palestiniennes, y compris les éléments indépendants. Les décisions arabes et internationales sur la question arabe doivent être respectées, y compris les accords conclus entre l'Organisation de libération de la Palestine et Israël. Conformément à l'accord de la Mecque, un gouvernement d'union nationale a été formé le 17 mars 2007. Les pays arabes ont bien accueilli la formation du gouvernement palestinien d'union nationale et lui ont accordé un soutien total.

8. La communauté internationale, et spécifiquement l'Union africaine, avait également salué l'avènement du gouvernement d'union nationale. Cette reconnaissance internationale avait rallumé l'espoir du peuple palestinien de voir lever l'embargo qui pesait sur lui depuis deux ans. Ce gouvernement d'union nationale avait également soufflé un vent d'optimisme quant à la reprise des pourparlers de paix. Le gouvernement israélien et quelques pays qui le soutiennent ont cependant refusé de reconnaître ce gouvernement et appelé avec insistance à son boycott, tandis que certains pays européens ont décidé de ne pas traiter avec les ministres du nouveau gouvernement issus du parti du Hamas.

9. Les Etats-Unis d'Amérique ont maintenu leurs sanctions sur les banques palestiniennes et mis en garde les banques internationales de traiter avec les banques et les compagnies financières palestiniennes. C'est ainsi que le gouvernement palestinien n'a reçu aucun soutien financier avec pour conséquence la détérioration de la situation dans tous ses aspects.

10. Le sommet de la ligue arabe, tenu à Riyad les 28 et 29 mars 2007, a réaffirmé son adhésion à l'initiative de la paix arabe proclamée pour la première fois au Sommet de Beyrouth en 2002. Cette initiative exige le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés en 1967, la création d'un Etat palestinien indépendant et le règlement de la situation des réfugiés palestiniens conformément aux Résolutions pertinentes des Nations unies. En retour, les pays arabes doivent reconnaître Israël et normaliser leurs rapports dans le cadre d'un accord de paix global et définitif.

11. Le Sommet arabe a demandé à la communauté internationale de lever immédiatement l'embargo, de reconnaître le gouvernement d'unité nationale et de traiter avec tous ses membres sans discrimination puisqu'ils représentent toutes les tendances politiques palestiniennes.

12. Le Sommet a également mis sur pied un Comité composé des ministres des affaires étrangères de huit pays arabes (Jordanie, Arabie Saoudite, Egypte, Syrie, Liban, Palestine, Qatar, Maroc) et du Secrétaire général de la Ligue arabe, lui a confié comme mission de contacter les organisations internationales et régionales en vue de d'explicitier l'Initiative de paix et de mettre tout en œuvre pour commencer de véritables négociations de paix visant une solution finale basée sur l'Initiative arabe.

13. Le Comité ministériel s'est réuni pour la première fois le 18 avril 2007 au Caire et a décidé de tenir diverses réunions dont des réunions avec le Secrétaire général des Nations Unies, les membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies, les membres du Quartet, l'Union européenne et le Parlement européen, l'Organisation des Etats Américains, le Mouvement des Non Alignés, l'Organisation du Conseil islamiques et l'Union africaine (UA), entre autres.

14. Exécutant son mandat, le Comité chargé de poursuivre l'Initiative de paix arabe, a demandé à l'Egypte et à la Jordanie, deux pays arabes qui ont retiré leurs terres d'Israël et qui entretiennent des relations diplomatiques avec Israël, d'expliquer l'Initiative de paix arabe aux Israéliens, et de déployer des efforts en vue de faciliter le début des négociations entre Israël et les pays arabes qui ont des revendications territoriales sur les terres occupées par Israël, notamment la Syrie, le Liban et l'Autorité palestinienne.

15. Une délégation du Comité ministériel a été chargée d'établir des contacts individuels ou collectifs avec le Secrétaire général des Nations Unies, les membres du Conseil de Sécurité, le Quartet, l'Union européenne, l'Union africaine, la Conférence islamique, le Mouvement des Non Alignés, l'Organisation des Etats américains, le Japon, la Norvège, etc., de convoquer une conférence internationale pour lancer le processus des négociations directes sur tous les fronts conformément aux accords et de fixer des délais de conclusion desdites négociations.

16. En marge de la Conférence internationale sur l'Irak tenue à Sharm-El-Sheik (Egypte) les 3 et 4 mai 2007, le Comité ministériel arabe a tenu un certain nombre de réunions avec le Quartet et la Troïka européenne, lors desquelles la partie arabe a souligné que les belligérants, c'est-à-dire la Syrie, le Liban et la Palestine étaient prêts à accepter immédiatement un arrangement juste, et que ce qu'il faut, c'est que la communauté internationale travaille avec Israël en vue de prendre les décisions politiques nécessaires pour aboutir à cet arrangement. La partie arabe a également demandé la levée de l'embargo financier et

économique imposé à l'Autorité palestinienne, et la reconnaissance totale et du gouvernement d'unité nationale palestinien.

17. Les ministres des affaires étrangères d'Égypte et de Jordanie, chargés de contacter le gouvernement israélien pour lui expliquer l'Initiative de paix arabe, en leur qualité de représentants des pays de la Ligue arabe, ont rencontré le ministre des affaires étrangères d'Israël le 10 mai 2007 au Caire. Ils lui ont fait un résumé du contenu de l'Initiative de paix arabe.

18. Profitant de la même occasion, la Secrétaire d'Etat américaine, Mme Condoleezza Rice a fait plusieurs voyages dans cette région. Elle a ainsi rencontré le Président Mahmoud Abbas de Palestine et le Premier Ministre Israélien Ehud Olmert. Ses efforts en vue de commencer des négociations significatives en dépit de l'accord donné par les deux parties de tenir des réunions bilatérales régulières n'ont porté aucun fruit.

19. Plusieurs réunions se sont tenues entre le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert sans résultats tangibles. Aucun accord n'a pu être conclu, même pas sur la réduction des postes militaires israéliens dans les localités de Westbank ou permanents, les postes de passage international, ceux en particulier de Carnie et de Rafah, c'est ainsi que le siège des Palestiniens est demeuré dans sa perpétuité.

20. Le gouvernement israélien a rejeté l'Initiative arabe avant même d'en avoir étudié le contenu et s'est une fois de plus préoccupé de poser des conditions visant à modifier les principes de l'Initiative, spécifiquement ceux relatifs à la question des réfugiés Palestiniens.

21. Le degré de faiblesse de l'actuel gouvernement israélien et son manque de vision politique qui lui permettrait de prendre des décisions politiques relatives à la situation actuelle et particulièrement depuis la dernière guerre contre le Liban, deviennent apparents. Par ailleurs, le rapport du Comité spécial investiguant sur l'échec de l'armée israélienne dans cette guerre a empiré la situation et rendu le gouvernement encore plus faible. Les conclusions dudit rapport ont forcé le Premier ministre Israélien à chercher les moyens de renforcer la position de son gouvernement au lieu de prendre la sage décision de rentrer à la table des négociations et saisir l'opportunité présentée par l'Initiative arabe, il a recouru à l'escalade militaire contre le peuple palestinien. Les frappes aériennes dans la Bande de Gaza, assorties des attaques à l'artillerie lourde, des missiles de surface et sous marins, sous prétexte de contrer les roquettes palestiniennes lancées depuis la Bande de Gaza, ont accentué la tension et empiré la situation.

B. Sur le plan sécuritaire

22. Les arrestations des civils Palestiniens par Israël se sont poursuivies au quotidien et plusieurs membres du Cabinet ministériel palestinien ainsi que les membres élus du Conseil législatif font toujours l'objet d'une captivité illégale. La campagne israélienne d'arrestation a atteint son paroxysme à la veille du 24 mai 2007 avec l'arrestation de 33 activistes politiques Palestiniens dont le ministre de l'Education, M. Nasser Al-Shaar, le chef du Conseil local de Naplouse, en plus de 3 membres élus du Conseil législatif.

23. Les inlassables efforts en vue de libérer les prisonniers Palestiniens en échange du soldat Israélien capturés à Gaza sont restés jusqu'ici infructueux. Il est regrettable que certaines puissances internationales expriment leur préoccupation au sujet du fléau que constitue la capture d'un soldat Israélien tandis que la souffrance de plus de 10.000 prisonniers Palestiniens dont certains en captivité depuis plus de 10 ans, est ignorée.

24. La construction et l'extension des colonies par Israël, dans la West Bank, se sont poursuivies sans relâche et la décision du gouvernement israélien de construire 20.000 logements à Jérusalem et dans ses environs n'a pas tenu compte de l'accord passé avec l'Administration américaine de démolir les colonies construites après le 28 mars 2003 et est également en contradiction avec les exigences du Quartet.

25. Dans la même logique, Israël continue de montrer son indifférence à l'arrêt de la Cour internationale de la Haye sur le mur de séparation et son opiniâtreté à défier la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies qui appelant à un arrêt immédiat de la construction du mur de séparation et à la démolition des parties du mur déjà construites. En dépit de tout, Israël continue la construction du mur, confisquant à cet effet de vastes étendues de domaines privés, coupant des dizaines de milliers de paysans palestiniens de leurs champs et coupant complètement la ville de Qalqilya de ses environs, la transformant ainsi en une énorme prison.

26. Les forces israéliennes d'occupation continuent leur violente agression sur toute l'étendue de West Bank, refusant la trêve acceptée par l'autorité palestinienne dans la Bande de Gaza et ignorant tous les appels à étendre la trêve à West Bank et à Jérusalem occupés. Les attaques permanentes d'Israël ont eu pour conséquence la mort de 80 civils Palestiniens depuis la formation du gouvernement d'union nationale en plus des centaines de blessés et la démolition d'un grand nombre d'usines et d'ateliers dans la Bande de Gaza.

27. L'agression israélienne a provoqué les réponses palestiniennes faites du lancement de roquettes artisanales contre les régions entourant le Bande de Gaza. Les forces d'occupation ont réagi par la mobilisation d'une force disproportionnée à partir du 17 mai 2007, plusieurs frappes aériennes utilisant

des hélicoptères et des avions de combat appuyés par l'artillerie lourde et des missiles lancés du sol et des bateaux de guerre contre des régions densément peuplées de la Bande de Gaza avec pour résultat la destruction de la résidence de M. Khalil Hayya, membre du Conseil législatif, faisant six morts et plus de vingt blessés parmi les civils. Les attaques israéliennes n'étaient pas limitées aux auteurs présumés du lancement des roquettes mais avaient pris pour cibles les maisons d'innocentes populations civiles, les boutiques et les alimentations le 23 mai 2007.

28. Les autorités israéliennes ont continué d'obstruer les efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour l'entretien des égouts et de la collecte des eaux usées au nord de la Bande de Gaza au mépris total des graves conséquences sur l'environnement et la santé. En effet, le système de récolte des eaux usées s'est effondré dans la nuit du 23 mars 2007 et les eaux usées ont inondé un village de nomades, entraînant la mort de cinq villageois, la destruction totale de 250 maisons, tandis que 120 autres maisons étaient partiellement endommagées. Les eaux usées ont pollué une importante superficie des terres agricoles engendrant une catastrophe humanitaire et environnementale.

29. Au niveau de la sécurité également, il faut mentionner que des luttes entre factions ont éclaté à Gaza au début de cette année entraînant plus de 450 victimes palestiniennes et d'importantes pertes économiques. Cette lutte intestine n'a été contenue qu'après l'intervention active du gouvernement saoudien en février, qui a abouti à la signature de l'accord de la Mecque et de la formation du gouvernement d'union nationale.

C. Sur le plan économique

30. Les rapports de plusieurs agences internationales ont régulièrement appelé l'attention sur les conséquences négatives de la détérioration continue de la situation financière dans les territoires palestiniens occupés. Le rapport de la Banque mondiale, en mai 2007, a imputé cette détérioration directement au siège israélien et donné l'alarme contre la réduction des investissements dans le secteur privé.

31. L'Autorité d'occupation a continué sa politique de retenue d'impôts au détriment des Palestiniens estimés à un montant de 55 m \$EU, ce qui constitue les deux tiers du revenu national palestinien. Des réunions entre les deux camps n'ont pas réussi à résoudre ce problème, aggravant ainsi le déficit budgétaire du gouvernement palestinien. L'Autorité palestinienne n'a pas pu payer les salaires de ses fonctionnaires, notamment ceux du secteur de l'éducation qui connaît de fréquentes grèves avec des répercussions graves sur le système éducatif se traduisant par l'arrêt des cours sur de longues périodes.

32. D'une part, l'embargo économique a continué, notamment celui imposé sur les banques palestiniennes a affaibli l'Autorité palestinienne tandis que d'autre part, le soutien financier des pays donateurs, spécifiquement celui des pays arabes a triplé au cours de l'année dernière. La contribution des pays arabes s'est faite sous forme d'aide financière directe plutôt que d'aide à la production, en faveur des secteurs les plus pauvres de la société palestinienne.

33. La confiscation permanente par Israël des impôts palestiniens a également causé des régressions sociales et économiques dans les secteurs tant public que privé.

34. La restriction imposée par Israël sur les exportations palestiniennes et la fermeture permanente des points de passage internationaux, ont engendré d'énormes pertes économiques et le non-écoulement des produits agricoles et industriels. Dans plusieurs cas, ces pertes comprennent des licenciements massifs et la fermeture de nombreux usines et ateliers.

35. Israël refuse de simples négociations sur la réhabilitation de l'aéroport de Gaza ou sur la construction d'un port maritime, ce faisant, refuse toute possibilité de création d'opportunités d'emploi dans ces deux secteurs cruciaux de l'économie.

36. Les niveaux de chômage ont atteint 58% de la population active dans la Bande de Gaza et un peu moins à West Bank. 60% de la population palestinienne à Gaza vivent en dessous du seuil de pauvreté – les effets de cette situation sont évidents avec pour conséquence la déviance et le désespoir des centaines de jeunes. La demande d'émigration a également augmenté, atteignant pour la première fois le pic de 45.000 demandes. Bien que ces données statistiques soient alarmantes, elles sont tout à fait conformes à la politique israélienne de vider les territoires occupés par tous les moyens, et ce en contradiction avec le chapitre 4 de la Convention de Genève et son Protocole additionnel 1 sur les devoirs de la puissance d'occupation en matière de protection de la population civile.

II. La situation au Liban

37. Au cours de la période sous examen, la situation au Liban a connu des évolutions préoccupantes qui ont une fois de plus placé ce pays déjà frappé par de nombreux drames au centre de l'actualité.

38. A la suite de la guerre libano-israélienne de l'année dernière dont le Conseil avait été informé, et des pressions internationales en vue de la mise en application intégrale de la Résolution du Conseil de Sécurité N° 1559, la tension s'est accrue entre le Gouvernement et l'Opposition libanaise, ce qui a conduit les Ministres de l'Opposition à se retirer du Gouvernement.

39. L'opposition a accentué sa pression sur le Gouvernement, réclamant sa dissolution et la formation d'un nouveau Gouvernement d'union nationale. Elle a ensuite demandé à ses partisans de descendre dans la rue, d'organiser des grèves et des manifestations pour réaliser ce qu'elle appelle « une réconciliation nationale totale ».

40. De son côté, le Gouvernement a appelé ses sympathisants à descendre dans la rue et appuyer la position du Premier Ministre Fouad Siniora. La crise s'est aggravée au point qu'elle a nécessité l'intervention de la Ligue des Etats arabes (LEA) pour concilier les deux parties.

41. Le Secrétaire général de la LEA s'est rendu au Liban en compagnie du Représentant de la Présidence en exercice du Sommet arabe (le Soudan), pour essayer, avec le Gouvernement et l'Opposition, de trouver une solution qui soit acceptable par les deux parties qui n'ont pu malheureusement surmonter leurs différends.

42. Par la suite, le Gouvernement et ses députés qui représentent la majorité au Parlement, ont demandé la convocation de celui-ci pour adopter une motion demandant au Conseil de Sécurité la constitution d'un tribunal international pour enquêter sur l'assassinat de l'ancien Premier Ministre Rafik El-Hariri. Le Président du Parlement, M. Nabih BERRY, s'est opposé à cette demande par solidarité avec l'Opposition.

43. La crise s'est accentuée de nouveau. Certaines parties de l'opposition, notamment chrétiennes, ont appelé à la tenue de nouvelles élections législatives suivies d'élections présidentielles. C'est ainsi qu'au lieu de revenir autour de la table de négociations et de reprendre le dialogue, chaque partie se met à accuser l'autre de porter atteinte à la souveraineté du Liban et de tenter d'entraîner les libanais dans une nouvelle guerre civile.

44. Après l'échec des efforts du Premier Ministre et de ses partisans, visant à réunir le Parlement libanais, M. Fouad Siniora a écrit au Conseil de Sécurité pour lui demander la constitution du tribunal international chargé d'enquêter sur l'assassinat de Rafik El-Hariri, en vertu du Chapitre 7 de la Charte de l'ONU.

45. En réaction à cette requête, le Conseil de Sécurité a adopté le 30 mai 2007 la Résolution 1757 qui impose la création d'un Tribunal à caractère international pour juger les responsables de l'assassinat de M. Rafik Hariri et des attentats qui ont ensanglanté le Liban depuis octobre 2004.

46. C'est dans ce contexte que de graves développements dans la situation sont survenus le 20 mai 2007, lorsque de violents accrochages se sont déclenchés entre l'armée libanaise et un groupe djihadiste du nom de « Fath Al-Islam », dans la ville libanaise de Tripoli au Nord du Liban. L'armée libanaise a répliqué avec force et a pu éliminer les éléments terroristes qui s'étaient

retranchés dans plusieurs points de la ville. Les accrochages se sont étendus par la suite au camp des réfugiés palestiniens de « Nahr Al-Bared » où des dizaines d'éléments de Fath Al-Islam avaient reçu leur formation.

47. Toutes les parties libanaises ont déclaré leur refus à toute agression contre l'armée libanaise et ont réclamé la punition de l'agresseur quel qu'il soit. Les partisans du Gouvernement ont exigé l'anéantissement total de ce groupe terroriste en vue de l'élimination définitive de ce phénomène.

48. L'armée a fait usage de plusieurs engins blindés et armes lourdes pour encercler le camp Nahr Al-Bared qui abrite 45.000 réfugiés palestiniens. Le bombardement du camp par l'armée a fait de nombreuses victimes parmi les réfugiés et entraîné la coupure de l'eau et de l'électricité.

49. Plusieurs voix se sont alors élevées pour réclamer la protection des réfugiés se trouvant à l'intérieur du camp. Plusieurs rencontres ont été tenues entre les représentants de l'OLP et le Premier Ministre libanais. Ces efforts ont abouti à un cessez-le-feu entre les deux parties et permis aux véhicules de la Croix-Rouge de pénétrer dans le camp pour ravitailler ses habitants en eau et en produits alimentaires.

50. Le Gouvernement a demandé aux Mouvements palestiniens de trancher cette affaire par la liquidation de Fath Al-Islam à l'intérieur du camp. Cette demande ne pouvant être mise à exécution, les bombardements devaient reprendre un certain temps pour cesser ensuite une nouvelle fois. Profitant de cette accalmie, 15 000 personnes environ ont pu fuir le camp.

51. Au cours du mois de juin, les combats se sont étendus au camp de réfugiés d'Aïn Al-Héloué, au sud Liban où de violents accrochages ont opposé l'armée libanaise et les combattants du Fatah à des miliciens du groupe djihadiste Jound Al Cham.

Conclusion

52. 40 ans après l'occupation par Israël des territoires arabes, la volonté d'Israël de s'y maintenir demeure manifeste. Le soit disant retrait de Gaza ne constitue qu'un leurre au regard des actes de violence quasi quotidiens commis contre cette partie ainsi que d'autres, de la Palestine dont les populations continuent de vivre les affres de l'occupation. La relance de l'Initiative arabe a certes donné un semblant d'espoir mais la paix ne se fait pas seule et tant qu'Israël n'aura pas exprimé son engagement pour la paix à travers des négociations directes et justes, l'espoir d'une paix durable dans la région demeurera une fiction.

53. Il est donc important que la communauté internationale exerce les pressions nécessaires sur Israël pour qu'enfin il s'engage sur le chemin de la paix.

54. S'agissant des évolutions qu'a connues le Liban, elles révèlent la fragilité de la situation dans ce pays où vivent de nombreux réfugiés palestiniens. Les violences survenues dans les camps de réfugiés appellent l'attention sur les risques que comporte la présence d'éléments armés dans les camps de réfugiés pour engager des actions terroristes résultant en un grand préjudice contre ces réfugiés dont les conditions d'existence laissent à désirer.

2007

Rapport sur la Situation de la Palestine et du Moyen Orient

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3523>

Downloaded from African Union Common Repository